



DOMAINE PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse

Un point de vue de gauche, réformiste et indépendant

En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

DP1991

Edition du
01 avril 2013

DANS CE NUMÉRO

La longue marche blanche (Alex Dépraz)

Les initiatives anti pédophiles créent un climat de méfiance autour des questions sexuelles

Mise en œuvre de la LAT: belles empoignades en perspective (Raphaël Mahaim)

Après la votation du 3 mars sur l'aménagement du territoire, enfin les difficultés commencent!

On en sait davantage sur les manipulations systématiques du Libor (Jean-Pierre Ghelfi)

UBS SA, en octobre 2008, a eu besoin de près de 140 milliards de francs pour lui éviter de se trouver en cessation de paiements

UBS à l'imparfait? Ça reste à voir (Jean-Pierre Ghelfi)

Une série impressionnante et inquiétante de dysfonctionnements

Commerce des matières premières, corruption et autres risques (Federico Franchini)

Une procédure pénale à Malte fait apparaître une société lucernoise et un compte bancaire luganais

Genève: démocratie par mails et par fautes (Yvette Jaggi)

Les transports publics provisoirement sauvés par maladresse

La Suisse au moment du plus grand péril (Invité: Pierre Jeanneret)

Dans son dernier roman, Anne Cuneo évoque avec maestria les grandes heures du «Schauspielhaus» de Zurich en avril-mai 1940

«Toute histoire est histoire contemporaine» (Rédaction)

Jean-Claude Favez: un historien ancré dans le présent

La longue marche blanche

Les initiatives anti pédophiles créent un climat de méfiance autour des questions sexuelles

Alex Dépraz - 27 mars 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/23082>

Peut-on encore avoir un débat lorsque les atteintes sexuelles contre des enfants sont en jeu? Le Conseil national semble penser que non. La perspective d'un succès très probable dans les urnes de l'initiative de la Marche Blanche «*pour que les pédophiles ne travaillent plus avec des enfants*» a conduit les parlementaires à recommander l'approbation de ce texte, malgré ses imperfections, sans proposer de contre-projet direct ou indirect.

En effet, qui serait assez fou pour prétendre qu'il prendrait le risque que des «*pédophiles*» s'occupent de ses enfants? Poser la question de cette manière pour tronquer le débat est typique de ces initiatives.

La première «[marche blanche](#)» a été organisée en Belgique en 1996 suite à l'affaire Dutroux du nom de ce criminel belge qui avait assassiné plusieurs jeunes filles après en avoir abusé sexuellement. Même si Dutroux n'était pas un pédophile mais un pervers, son affaire extraordinaire a servi de catalyseur aux revendications pour une plus grande sévérité à l'encontre des personnes abusant sexuellement des enfants.

En Suisse, l'association Marche Blanche a remporté un premier succès lors de la votation populaire du 30 novembre 2008 avec l'initiative «[pour](#)

[l'imprescriptibilité des actes de pornographie enfantine](#)»: les infractions contre l'intégrité sexuelle des enfants sont désormais punissables sans limites dans le temps et donc considérées par notre ordre juridique comme l'équivalent d'un génocide ou d'un crime contre l'humanité, et plus graves – sous l'angle du délai de prescription – que l'assassinat ou la séquestration. Le contre-projet indirect que le Parlement avait tenté d'opposer à cette solution disproportionnée n'avait pas convaincu le souverain.

Tout indique que la Marche Blanche pourrait récidiver avec ce [deuxième texte](#) qui vise précisément à diminuer les risques de récidive des personnes que les initiants appellent toujours les «*pédophiles*» en leur interdisant, une fois condamnés par la justice, d'exercer une activité en lien avec des enfants. Comme pour sa précédente initiative, la Marche Blanche entretient, par son vocabulaire, la confusion à propos des délinquants qui sont visés: un pédophile est-il celui qui abuse de jeunes enfants ou aussi celui qui séduit des adolescents pubères?

Rappelons que le [droit pénal](#) ne fait aucune différence entre ces deux catégories: pour autant que la différence d'âge soit de trois ans au moins, tout acte

d'ordre sexuel avec un mineur de moins de 16 ans est punissable, peu importe si le mineur y a consenti ou non. La notion d'«*abus sexuel*» ou de «*pédophilie*» n'existe pas dans le Code pénal et peut donc viser aussi bien ce qu'on appelait auparavant le «*détournement de mineur*» que des actes de contrainte sur des enfants en très bas âge.

Lors des débats parlementaires, Oskar Freysinger, membre du comité d'initiative, a [précisé](#) que les personnes condamnées pour des amours adolescentes devaient être exclues du champ d'application de l'initiative. On reprendrait la limite de douze ans fixée par le législateur lorsqu'il a concrétisé l'initiative sur l'[imprescriptibilité](#).

Le but de cette deuxième initiative est pourtant tout autre: il s'agit non pas de permettre à la société de punir indéfiniment certaines infractions – on peut alors penser que celles commises sur de très jeunes enfants sont plus graves – mais de protéger les enfants contre d'éventuelles récidives. L'écrasante majorité des abus sexuels contre des enfants sont commis dans le cadre familial: l'initiative ne pourra évidemment rien faire pour éviter la récidive dans de tels cas. En outre, dans le contexte scolaire ou associatif, ce sont pas les très jeunes enfants, mais les adolescents

qui courent le plus de risques d'être victimes d'abus sexuels: ce ne sont pas dans les crèches que sont les problèmes. On comprend donc mal pourquoi les initiants veulent se montrer moins sévères avec les personnes condamnées pour des actes commis sur de grands enfants.

L'initiative ne vise que les personnes déjà condamnées et non toutes celles contre qui une enquête a été ouverte. Christine Bussat a beau s'indigner, son texte ne s'appliquerait pas à cet [entraîneur de football](#) accusé d'avoir abusé de ses joueurs: l'intéressé n'avait pas été condamné et ses actes passés - la consultation d'images pornographiques - ne visaient apparemment pas de jeunes enfants.

Initiative ou pas, les mentalités sur ces questions ont fortement évolué ces dernières années.

Emblématique, le procès de [«L'Ecole en Bateau»](#) qui vient de trouver son épilogue devant le Tribunal correctionnel de Paris avec la condamnation à douze ans de prison d'un instituteur qui accueillait sur un grand voilier pour des croisières au long cours des enfants en échec scolaire. Les abus de ce maître très particulier et d'une partie de son équipe ont pu impunément se poursuivre pendant près de 30 ans: les victimes avaient gardé le silence comme trop souvent dans ce type d'affaires, mais on reste incrédule devant les [informations](#) fournies aux parents par l'école elle-même, dans lesquelles les corps nus d'enfants côtoyaient des messages explicites sur l'apprentissage de la sexualité.

Une telle «*expérience pédagogique*» ne serait plus possible aujourd'hui. Le climat est sinon à l'ère du soupçon du

moins à une certaine méfiance. Les autorités scolaires veillent déjà au grain et redoublent de vigilance au moment de l'engagement de leur personnel: la production du casier judiciaire est devenue la règle et c'est une question de temps avant que les autorités scolaires aient accès aux inscriptions radiées et aux enquêtes en cours. Aucun dérapage - même en dehors du cadre scolaire - n'est plus toléré.

Les objectifs de l'initiative sont en réalité déjà largement atteints. Les discours libertaires des années 70 qui proposaient une vision peut être moins angélique que celle des initiants sur la sexualité des enfants sont quasiment assimilés à du prosélytisme pédophile. La campagne de votation risque donc fort de se résumer à un exercice de critique juridique qui fera long feu.

Mise en œuvre de la LAT: belles empoignades en perspective

Après la votation du 3 mars sur l'aménagement du territoire, enfin les difficultés commencent!

Raphaël Mahaim - 27 mars 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/23121>

Alors que le canton du Valais s'obstine à [réclamer](#), avec une mauvaise foi un peu lassante, un traitement de faveur dans l'application de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire (LAT), [Confédération et cantons](#) commencent à préparer les premières étapes de sa mise en œuvre.

Selon le calendrier annoncé, le projet de révision de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire (OAT) sera soumis à consultation à l'automne; l'entrée en vigueur de toutes les nouvelles dispositions (LAT et OAT révisées) est prévue pour le printemps 2014. La

balle sera alors principalement dans le camp des cantons, lesquels devront adapter leur législation et leur plan directeur au nouveau cadre fédéral.

On peut identifier au moins quatre gros chantiers où se profilent de belles

empoignades politiques.

Le premier concerne la lutte contre la thésaurisation des terrains constructibles. Il s'agit là de l'un des piliers de la révision, qui avait d'ailleurs incité les milieux de défense des locataires à la [soutenir](#) activement. L'efficacité du nouveau dispositif dépendra néanmoins fortement des instruments dont vont se doter les cantons, l'article topique de la LAT étant particulièrement lapidaire. Seul le but est fixé; le choix des moyens est laissé aux cantons.

Parmi les mesures envisageables, on pense notamment au droit d'emption ou au droit de préemption, qui permettent aux collectivités publiques d'acquérir – à certaines conditions – et valoriser elles-mêmes les terrains non construits. Le lien avec le débat sur la politique du logement est immédiat, comme dans le canton de Vaud où le souverain sera prochainement amené à se prononcer sur une [initiative de l'ASLOCA](#) prévoyant une forme incisive de droit d'emption. Des modalités particulières de mises en zones à bâtir font aussi partie des instruments de lutte contre la thésaurisation: obligation de construire sous peine de déclassement du terrain concerné, engagement contractuel du propriétaire à construire dès le classement de son terrain en zone à bâtir, etc. Des mesures de nature fiscale seront certainement également débattues.

Deuxième chantier,

l'introduction d'une compensation sur la [plus-value foncière](#). En cas de classement de terrain agricole en zone à bâtir, le propriétaire devra à la collectivité publique 20% de l'augmentation de valeur, ce montant étant effectivement dû au moment de la construction du bien-fonds ou de son aliénation (vente). Le produit de la taxe de plus-value sera obligatoirement affecté aux indemnités pour les déclassements, par symétrie.

Le cadre légal fédéral constitue un minimum: les cantons pourront aller au-delà des 20% prévus. Plusieurs cantons ont récemment fait le pas – Thurgovie et Fribourg par exemple; d'autres ont systématiquement refusé cet instrument, comme Vaud ou le Valais. Le débat politique y sera certainement âpre!

En troisième lieu, certains cantons devront s'attaquer au redimensionnement de leurs zones à bâtir surdimensionnées. La LAT prévoit l'obligation de revoir la taille des zones à bâtir qui excèdent les besoins pour les quinze ans à venir. Même si la loi donne déjà de bonnes indications quant aux terrains à déclasser en priorité – ceux qui ne sont pas équipés, ceux qui sont éloignés des transports publics, etc. – il restera des arbitrages à effectuer au niveau local et régional.

Dans quelques cantons, comme en Valais, le produit de la compensation de plus-value sera vraisemblablement insuffisant pour couvrir toutes les indemnités des

propriétaires concernés par un déclassement. Les communes seront amenées à recourir aux deniers publics. Plutôt que de pleurnicher ([DP 1985](#)), les autorités valaisannes seraient bien inspirées de réfléchir à des mécanismes compensatoires destinés à soulager les communes frappées par de nombreux déclassements. Un fonds cantonal – alimenté par la manne des concessions hydrauliques? – permettant de répartir cette charge entre toutes les communes pourrait être une bonne manière de tendre vers une certaine forme d'équité territoriale. Même s'il faut aussi garder à l'esprit que les communes frappées par de nombreux déclassements sont souvent celles qui se sont montrées peu vertueuses dans leur gestion passée des zones à bâtir...

Il est vrai que la jurisprudence pose des conditions strictes pour revendiquer le droit à une indemnisation en cas de déclassement. C'est le casse-tête de l'expropriation matérielle qui occupe beaucoup avocats et tribunaux. Si un canton estime que les propriétaires sont insuffisamment protégés par les règles sur l'expropriation matérielle, alors libre à lui de prévoir des indemnités complémentaires fondées sur le droit cantonal. Voilà une autre piste de réflexion pour le canton du Valais.

Il ne faut en outre pas oublier que les terrains déclassés sont ceux qui ont une bonne chance de repasser en zone à bâtir à

moyen terme, lorsque les réserves deviendront insuffisantes pour couvrir les besoins des quinze ans à venir. Les propriétaires concernés auront alors touché l'indemnité lors du déclassement puis réaliseront une plus-value lors d'un nouveau classement, une [situation](#) somme toute plutôt confortable.

Enfin, *last but not least*, les cantons devront procéder à une révision de leur plan directeur pour y intégrer les nouvelles exigences relatives à l'urbanisation. Une nouveauté peu évoquée pendant la campagne est l'obligation d'indiquer dans le plan directeur cantonal la surface totale (maximale) des zones à

bâtir. On passe désormais à une logique de maîtrise globale de l'expansion du territoire constructible dans le but de mieux préserver les terres agricoles sur le long terme. Peu de cantons remplissent déjà cette exigence aujourd'hui.

Dire que la surface totale des zones à bâtir ne saurait croître pendant la période de validité du plan directeur n'implique pas un gel absolu des nouvelles mises en zone. Des compensations entre régions seront parfaitement possibles. Mais là aussi, les législations cantonales sont aujourd'hui muettes sur le sujet. Il s'agira de trouver des instruments permettant de procéder à des

échanges de capacités de construire entre régions d'un même canton, avec éventuellement des compensations pour les communes appelées à céder une partie de leurs zones à bâtir.

On n'a pas encore fini d'entendre parler de la LAT révisée. Contrairement à ce qui a été dit par les opposants lors de la campagne, sa mise en œuvre laisse une importante marge de manœuvre aux cantons et les débats politiques promettent d'être agités. Pour une réforme aussi importante dans un domaine complexe empreint d'une bonne dose de fédéralisme, ce n'est au fond rien que de très normal.

On en sait davantage sur les manipulations systématiques du Libor

UBS SA, en octobre 2008, a eu besoin de près de 140 milliards de francs pour lui éviter de se trouver en cessation de paiements

Jean-Pierre Ghelfi - 27 mars 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/23071>

«Vers la fin de 2008, UBS a reçu presque 60 milliards de francs de la Confédération helvétique et de la Banque nationale suisse ans et a emprunté plus de 77 milliards à la Banque centrale américaine». Cette citation figure au chiffre 123 de la [convention](#) signée entre le Département de justice américain et UBS SA relative aux manipulations du taux d'intérêt appelé Libor auxquelles certains des

employés de la grande banque suisse se sont livrés. En préambule de cette convention, il est indiqué que les parties reconnaissent que les informations qui suivent sont «véridiques et exactes».

Avant de revenir sur la problématique du Libor, il faut s'arrêter un instant sur cette information qui n'a jamais fait l'objet d'une quelconque communication du Conseil

fédéral ou de la Banque nationale, et n'a pas davantage, à notre connaissance, été mentionnée dans la presse.

Ainsi, à la mi-octobre 2008, UBS SA n'a pas seulement sollicité une aide exceptionnelle en Suisse, mais a simultanément sollicité un prêt plus substantiel de la part de la Banque centrale américaine (la *Fed*). Les deux communications faites à

l'époque par le [Conseil fédéral](#) et par la [Banque nationale](#) sont en tous cas muettes sur l'emprunt de UBS SA auprès de la *Fed*.

Les 60 milliards helvétiques n'ont donc représenté qu'une partie du soutien dont UBS a eu besoin pour lui éviter de se trouver en cessation de paiements. Les autorités monétaires américaines ont dû faire un «*geste*» plus important pour permettre la survie d'UBS SA. L'information, même si elle date maintenant de plus de quatre ans, est d'importance. Elle confirme que la situation d'UBS SA était alors encore plus critique qu'on ne l'avait imaginé. L'intervention salvatrice des pouvoirs publics, helvétiques et américains, mérite un commentaire: c'est l'objet de l'article suivant.

Routine normale et légitime

Mais restons-en, pour l'instant, aux affaires en relation avec les manipulations du Libor, qui sont loin d'être terminées ([DP 1946](#)). Trois banques ont déjà été sanctionnées par les autorités de surveillance financière et/ou judiciaires du Japon, des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne. Des enquêtes sont toujours en cours pour plusieurs autres établissements. La banque la plus en vue, si l'on ose dire, dans ce dossier est UBS SA, dont on sait qu'elle a dû s'acquitter d'une amende particulièrement lourde d'un montant de 1,4 milliard de dollars (voir aussi [DP 1960](#) et [1979](#)).

Rappelons que le Libor est le taux d'intérêt de référence le plus important dans le monde. Pour quel montant? Le chiffre le plus souvent mentionné est celui de 300'000 milliards de dollars. Mais nous avons aussi lu 500'000 milliards, et même 800'000 milliards. Une fourchette aussi large sème le doute, et pourrait laisser penser qu'au fond personne n'en sait trop rien. Le document du Département de justice américain cite une référence. Selon un décompte établi au 2e semestre de 2009 par la Banque des règlements internationaux, la valeur des contrats dont les taux sont fixés en fonction du taux Libor se montait à 450'000 milliards de dollars, précisant que souvent le Libor sert aussi de référence pour les prêts immobiliers, les cartes de crédit, les prêts aux étudiants et autres prêts de consommation.

Les éléments mis en évidence dans les documents du Département de justice, admis par UBS SA, montrent que la banque, notamment l'un des départements dans sa filiale japonaise, a systématiquement, depuis 2001 dans certains cas, cherché à influencer la fixation quotidienne du yen Libor et de l'euroyen Tibor pour servir les intérêts de la banque et ceux de ses employés. Des extraits d'un grand nombre d'échanges de courriels, de *chats* ou de téléphones sont reproduits qui montrent que ce que l'on pouvait imaginer comme une pratique occasionnelle était en fait une routine qui paraissait tout à fait normale et légitime.

Un multiple de salaire de base

Les banques qui fournissent quotidiennement des informations pour déterminer les taux du Libor selon les échéances et les monnaies s'engagent à donner des indications exactes qui reflètent les conditions du marché. Dans les faits, les opérateurs (*traders*) d'UBS intervenaient très fréquemment auprès des services chargés de fournir ces informations pour leur demander, en fonction de la situation de leurs opérations commerciales, de «*forcer*» un peu à la hausse ou à la baisse les taux de référence qu'ils transmettraient. Ainsi, par exemple, en réponse à un client qui se plaignait des taux transmis par UBS SA, la banque faisait valoir «*que c'est notre droit le plus strict de défendre nos intérêts dans le processus de fixation du taux Libor. N'importe quelle banque en fait de même*».

Pour d'autant mieux parvenir à leurs fins, des opérateurs se sont aussi efforcés d'influencer d'autres banques à fournir des informations erronées. Sous réserve de réciprocité et de coups de pouce occasionnels.

La raison pour laquelle les opérateurs s'efforcent d'influencer la fixation du taux Libor découle du fait que leur rémunération dépend pour partie des bénéfices réalisés par les départements dans lesquels ils travaillent. Un des opérateurs est ainsi «*à l'origine de profits approximatifs de 40*

millions de dollars en 2007, 80 millions en 2008 et 116 millions en 2009». Les bonus des opérateurs sont habituellement un multiple de leur rémunération de base (en moyenne entre deux et cinq fois).

A la suite de la crise financière qui a débuté en 2007, des directives ont été données en ce qui concerne les taux transmis pour la détermination du Libor. Dans un premier temps, ces taux devaient être plutôt inférieurs à la moyenne de manière à ne pas faire savoir au marché (notamment aux concurrents) qu'UBS devait payer une surprime pour se refinancer. Ensuite, lorsqu'il est devenu évident, du fait des pertes substantielles enregistrées par UBS SA, que les taux qu'elles indiquaient ne correspondaient pas à la réalité, la directive a été de se situer dans la moyenne!

Colin tampon

Au printemps 2008, quelques articles de presse ont mentionnés le fait que les indications fournies par des banques pour la fixation du Libor ne reflétaient pas la réalité. Face à de possibles investigations de services internes de la banque ou des autorités de surveillance, un responsable de département a donné des instructions au

personnel de nier toute manipulation ou intervention de leur part. Un autre responsable a aussi indiqué qu'il fallait éviter de laisser des traces écrites des contacts qu'ils entretenaient et que l'usage du téléphone cellulaire était préférable. D'une manière générale, les opérateurs avaient l'habitude d'utiliser un langage codé pour faire valoir leurs *«souhaits»*.

Il serait possible de remplir encore des pages d'extraits des documents du Département de justice qui tous ajouteraient des couches supplémentaires sur les pratiques frauduleuses d'UBS SA. L'ensemble confirme avec quantité de détails plus ou moins sordides qu'UBS SA et son personnel n'avaient pas la moindre considération pour la réglementation interne de la banque figurant dans le *UBS's code of business conduct and ethics* dont les principes doivent être appliqués par l'ensemble du personnel et de la direction aussi bien *«dans la lettre que dans l'esprit»*. Colin tampon, dit-on?

De graves lacunes de surveillance

L'autorité suisse de surveillance des marchés financiers, la [Finma](#), s'est aussi penchée sur les pratiques

d'UBS SA en relation avec le Libor. Elle s'est contentée d'enquêter sur la période 2006-2010. Son rapport confirme pour l'essentiel les faits déjà relevés par les autorités américaines. Il relève qu'au moins 26 employés ont été impliqués dans ces manipulations. Les opérateurs ont *«constamment»* arrondi les indications qu'ils fournissaient pour la fixation du Libor soit à la hausse soit à la baisse en fonction des intérêts de la banque – donc sans considération de ceux des clients. Les rapports du service interne de révision et de la *compliance* n'ont pas mis le doigt sur les graves lacunes d'organisation, de surveillance et de contrôle au sein de la banque.

La Finma conclut son enquête en ordonnant le versement à la Confédération de 59 millions de francs qui correspondent aux gains estimés réalisés à l'occasion de ces manipulations du Libor. Mais pas d'amende, car les Chambres fédérales lui ont refusé cette compétence.

Le rapport public de la Finma, rédigé lui aussi en anglais, a l'avantage d'être succinct – à peine une douzaine de pages. Mais si on veut savoir ce qui s'est vraiment passé dans cette affaire, il vaut mieux aller voir du côté du Département de justice américain...

UBS à l'imparfait? Ça reste à voir

Une série impressionnante et inquiétante de dysfonctionnements

Jean-Pierre Ghelfi - 27 mars 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/23151>

En octobre 2008, au plus fort de la crise financière, UBS SA n'a donc pas seulement été secourue par la Confédération helvétique et la Banque nationale suisse pour un montant annoncé supérieur à 60 milliards de francs, mais a aussi emprunté plus de 77 milliards de dollars à la Banque centrale américaine (la *Fed*).

Ces deux interventions sont de nature différente. Dans le premier cas, il s'est agi d'alléger le bilan de la banque de créances pourries («*illiquides*» dit-on dans le langage codé des financiers) de manière à rétablir un niveau de fonds propres suffisant. Dans le second cas, de fournir des liquidités pour éviter la paralysie du marché interbancaire – paralysie qui aurait bloqué l'ensemble du système de paiements et par voie de conséquence le fonctionnement de toute l'économie.

UBS récuse la mise en parallèle de ces deux interventions. L'action de la *Fed* visait, dit UBS, à inonder en liquidités le marché financier américain menacé d'implosion par la faillite de Lehman Brothers à la mi-septembre 2008. D'ailleurs, précise UBS, la banque n'a fait qu'un usage très restreint de cette facilité. Cette interprétation correspond-elle à la réalité? Le [communiqué](#) de la *Fed* indique que les banques

«*contreparties à ces opérations pourront emprunter n'importe quel montant qu'elles souhaitent en fournissant les garanties adéquates*». On peut donc se demander pourquoi UBS a emprunté plus de 77 milliards de dollars si elle n'en avait pas vraiment besoin.

Jouer les intermédiaires

De toute façon, l'histoire est encore plus complexe. En dépit des soutiens massifs dont elle a bénéficié, UBS n'est pas parvenue à se refinancer sur le marché interbancaire suisse, c'est-à-dire à obtenir des prêts à court terme d'autres banques de manière à disposer en tout temps des sommes nécessaires pour faire face aux engagements. Plutôt que de prêter à UBS, les banques ont préféré déposer leur surplus momentané de liquidités à la Banque nationale. Et c'est cette dernière, pendant une longue période, qui a joué en quelque sorte les intermédiaires en fournissant à UBS les liquidités dont elle avait besoin.

Les documents du Département de justice américain concernant les manipulations du Libor ([cf. article précédent](#)) évoquent les directives données au sein de la banque pour que les taux d'intérêt communiqués quotidiennement se situent «*dans la moyenne*» au cours de cette période troublée. L'idée

était de ne pas attirer l'attention sur le fait qu'UBS était en grande difficulté. Attitude risible, car s'il est un milieu où l'on est parfaitement au courant de la situation d'UBS, c'est bien le monde bancaire. D'ailleurs, le premier article relatif aux manipulations du Libor dans lequel UBS est explicitement mentionnée est le *Wall Street Journal*, le quotidien de la finance de New York, dont la source ne peut être qu'un ou des concurrents qui savaient pertinemment que les taux indiqués par la banque suisse ne correspondaient pas à la réalité du marché.

Propos stupides

Rappelons aussi qu'à la même époque, un employé travaillant à Londres ([DP 1978](#)) procède à des opérations spéculatives qui engendreront des pertes supérieures à deux milliards de francs. Les manipulations sur le Libor sont devenues des pratiques quasi institutionnalisées. La banque est engagée à fond, directement ou par l'intermédiaire de filiales, dans les opérations de produits dérivés basés sur les *subprimes* qui engendreront finalement des dizaines de milliards de pertes. Dans chacun de ces cas, les enquêtes des autorités de surveillance relèveront des insuffisances crasses en matière d'organisation et de

surveillance, que les services internes de contrôle seront incapables d'identifier. Il y avait assurément quelque chose de pourri dans la manière dont la banque fonctionnait. Avait? Ça reste à voir.

A cause d'UBS, la Suisse a dû se plier aux exigences des Etats-Unis en matière de livraison de renseignements sur la clientèle des banques. A cause d'UBS, la Suisse a dû se doter d'une législation relative aux banques trop grandes pour

faire faillite ([DP 1948](#)) contre laquelle son PDG de l'époque, Oswald Grübel, a protesté, la qualifiant d'inadmissible, d'excessive et portant atteinte à la compétitivité de la place financière... Propos aussi stupides que la manière dont les affaires étaient conduites. Etaient? Ça reste à voir.

Sans l'aide de la Confédération, l'intervention de la Banque nationale qui a parfaitement joué son rôle de «*prêteur de dernier ressort*», et le soutien

potentiel des contribuables, on peut se demander ce qui serait advenu d'UBS en 2008. Peut-être une restructuration comme celle que vont vivre des banques chypriotes lui aurait-elle été imposée?

Bref, l'action du secteur public a été positive et déterminante. Ne serait-ce pas temps que le milieu de la finance, et plus généralement des affaires, rarement en mal de dénigrer «*l'interventionnisme étatique*», s'interroge sur les valeurs qu'il entend vraiment défendre?

Commerce des matières premières, corruption et autres risques

Une procédure pénale à Malte fait apparaître une société lucernoise et un compte bancaire luganais

Federico Franchini - 27 mars 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/23131>

Trafigura n'est pas très connue du grand public. C'est pourtant la troisième société suisse en termes de chiffre d'affaires ainsi que le troisième plus important négociant indépendant en produits pétroliers. Active justement dans le commerce et dans l'extraction des matières premières, la société a son siège à Lucerne et des filiales de *trading* à Genève (voir aussi [DP 1920](#)).

Depuis quelques semaines, Trafigura fait les gros titres de la presse maltaise pour une affaire de corruption présumée. Une affaire de pots-de-vin qui passerait par la Suisse, plus précisément par Lugano.

C'est en effet sur un compte auprès de la filiale luganaise de la banque HSBC que Trafigura aurait versé plusieurs centaines de milliers d'euros destinés à corrompre un fonctionnaire maltais dans le cadre d'un appel d'offres pour les fournitures de pétrole à [Enemalta](#), la société énergétique publique de Malte. Le compte aurait été ouvert au nom d'une société domiciliée à Gibraltar, Energy & Environment Consultants Ltd, présidée par un certain Frank Sammut; il s'est en particulier occupé d'acquérir du brut pour le compte d'Enemalta.

On estime que la société maltaise achète chaque année de l'or noir pour 360 millions

d'euros. Depuis 2004, Trafigura est son principal fournisseur en pétrole à bas contenu de soufre. Selon les informations divulguées par [Malta Today](#), Trafigura aurait versé de l'argent à Sammut pour remporter les appels d'offres. La société lucernoise aurait fait passer ses versements pour des «*frais de remboursement*». Alors que les factures faisaient référence au numéro du contrat liant Trafigura à Enemalta.

A la suite des révélations de [Malta Today](#), la magistrature maltaise a ouvert une enquête. Sammut a été arrêté et interrogé à plusieurs reprises par un procureur. Il a admis avoir passé un accord avec Tim

Waters, dirigeant de Trafigura chargé de l'approvisionnement de Malte. Cet accord prévoyait de lui verser une commission de [0,75 centime](#) de dollar par tonne de combustible acheté par Enemalta à la société suisse. L'affaire semble prendre de l'ampleur puisque l'ancien président d'Enemalta, [Tancred Tabone](#), figure désormais sur la liste des suspects. Selon la justice maltaise, c'est ce dernier qui aurait conseillé à Sammut d'opérer via un compte de la place financière tessinoise.

Entre-temps, Trafigura a été placée sur une liste noire dans l'attente de la fin de l'enquête. Dans une [prise de position](#) publiée sur son site, la société reconnaît la gravité de ces accusations, mais affirme avoir «régulièrement participé à ce type d'appels d'offres, et a en conséquence approvisionné Enemalta lorsqu'elle les a remportés».

Si ce dernier scandale s'avère fondé, il viendra s'ajouter à d'autres cas qui ternissent la réputation de la société lucernoise, et indirectement du pays qui abrite son siège. Trafigura a été impliquée dans

l'affaire Probo Koala - en 2006, un navire loué par la société a déversé des déchets toxiques en Côte d'Ivoire. En 2010, elle a été condamnée à une amende d'un million d'euros aux Pays-Bas pour l'exportation illégale de déchets. Claude Dauphin, dirigeant et fondateur de Trafigura, a évité un procès personnel grâce à un accord qui l'a contraint à payer une amende de 67'000 euros. La justice néerlandaise est en train d'enquêter également sur l'implication de Trafigura dans le programme des Nations Unies «*Pétrole contre nourriture*» en Irak sous Saddam Hussein: la société aurait transporté plus de pétrole qu'autorisé entre 1996 et 2003. Au début de cette année, la Déclaration de Berne a publié une [enquête](#) sur le système de corruption et les pratiques financières obscures mises en place par Trafigura dans ses relations avec des dirigeants politiques et militaires en Angola.

Trafigura prend soin de son image en faisant du *sponsoring* social. Elle veille également à son [ancrage local](#) en incitant son personnel à s'engager dans

le bénévolat d'utilité publique. A l'échelle mondiale, la [fondation Trafigura](#) se présente comme un modèle de philanthropie d'entreprise. Pourtant, [des critiques](#) se manifestent également sur ce sujet, les fondations relevant d'une sphère assez opaque et peu surveillée qui peut couvrir des pratiques telles que la défiscalisation.

Le Conseil fédéral vient de publier [un rapport](#) dans lequel il reconnaît pleinement les risques que pose le secteur des matières premières, en pleine expansion en Suisse. Pour les experts de la [Déclaration de Berne](#) il s'agit d'une analyse timorée qui n'apporte aucune proposition concrète pour soumettre ce secteur à une régulation efficace. Tout en admettant que «*la structure complexe de certaines sociétés holding ou le fait qu'une entreprise ne soit pas cotée en bourse favorisent une relative opacité*», le rapport n'aborde le thème de la corruption que de manière très générale et mise avant tout sur la bonne volonté des sociétés concernées. Il n'est donc pas étonnant que ces dernières se déclarent [satisfaites](#) de ce rapport.

Genève: démocratie par mails et par fautes

Les transports publics provisoirement sauvés par maladresse

Yvette Jaggi - 27 mars 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/23144>

Les citoyens genevois vont devoir voter à nouveau sur un

sujet sur lequel le peuple ne se prononce nulle part ailleurs: le

détail des prix des titres de transport du réseau urbain. En

effet, les 20 positions du tarif des TPG figurent dans le texte de l'initiative lancée par l'Association de défense et de détente de tous les retraités (Avivo). Cette initiative prévoit que la compétence de fixer les tarifs passe du Conseil d'Etat au Grand Conseil – ce qui ouvre la voie du référendum pour chaque modification.

Or, le scrutin sur cette initiative, approuvée par 55,8% des votants le 3 mars dernier, la Cour de justice vient de l'[invalidier](#) pour «*viol de la procédure électorale et vices graves*» dans l'information des citoyens. En cause «*la multiplication d'erreurs informatiques*» perpétrées par les services de l'Etat, qui ont systématiquement repris et traité une première version du texte, transmise puis corrigée par voie de courriels successifs émanant des initiants. Ces derniers, sans doute éperdus de confiance en l'administration, n'ont pas pris le soin de vérifier la suite donnée à leurs messages, négligeant ainsi de prendre une précaution pourtant élémentaire à l'ère de la volatilité électronique et de la

lecture ultra rapide.

Président du comité d'initiative, Christian Grobet enrage de se voir ainsi frustré, au moins provisoirement, d'une victoire qui l'a lui-même surpris. Car l'éternel revenant de la politique genevoise vient de réaliser un nouveau coup à sa manière, étatiste et conservatrice. Président de l'Asloca, élu au parlement puis au gouvernement de la République et canton, il a érigé au rang constitutionnel toutes les dispositions législatives relatives au logement, soumises comme telles au référendum obligatoire. Président de l'Avivo et à ce titre membre de la Constituante, il a fait de la cause des «*retraités et futurs retraités*» non seulement l'objet de son combat personnel durant la dernière décennie, mais aussi l'occasion de construire de ses propres mains un second *lobby*, tout aussi populaire que le premier: dans le canton de Genève, les locataires représentent encore plus de 80% des résidents et les aînés déjà plus d'un sixième de la population, tendance à la hausse comme partout.

La campagne qui précédera le second scrutin, dont la date reste à fixer, s'annonce plus difficile pour les partisans de l'initiative. Cette fois, ils affronteront une résistance explicite et argumentée. Car le vote protestataire du 3 mars ne disait pas seulement «*Stop aux hausses des tarifs des transports publics genevois*», mais exprimait aussi un certain ras-le-bol des usagers suite à la réorganisation du réseau des TPG. Il déclenchait en outre des effets collatéraux que l'intérêt général commande d'éliminer à la faveur du second vote. Si ce dernier donnait un résultat négatif, il supprimerait la hausse de 55% du prix des abonnements pour les «*juniors*» de 18 à 24 ans. Par ailleurs, il annulerait le divorce de fait des TPG d'avec la communauté tarifaire unissant les entreprises de transports publics de la région franco-valdo-genevoise.

Ainsi, le second scrutin offre la chance de corriger non seulement les fameuses erreurs informatiques qui ont conduit à l'invalidation du premier, mais aussi les graves fautes de raisonnement des initiants.

La Suisse au moment du plus grand péril

Dans son dernier roman, Anne Cuneo évoque avec maestria les grandes heures du «Schauspielhaus» de Zurich en avril-mai 1940

Invité: Pierre Jeanneret - 27 mars 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/23061>

Auteure prolifique, Anne Cuneo a abordé tous les genres

littéraires: récits autobiographiques (depuis

Gravé au diamant en 1967), pièces de théâtre, poésie,

essais littéraires, polars à contenu social, et surtout romans historiques. L'époque de la Renaissance avec sa floraison intellectuelle et artistique lui est particulièrement chère: *Le Trajet d'une rivière* (1993) et *Le Maître de Garamond* (2002) ont remporté un légitime succès.

Dans [*La Tempête des heures*](#) récemment paru, Anne Cuneo a choisi d'évoquer la vie d'un théâtre d'exception à une période exceptionnelle de l'histoire contemporaine. Sur le plan strictement littéraire, le roman est réussi: dialogues incisifs, personnages de fiction crédibles auxquels l'on s'attache, dont on peut partager les sentiments, les émotions, et qui n'apparaissent pas comme de simples véhicules d'idées, écueil auquel n'échappe pas toujours le roman historique. Toute l'histoire est portée par le récit souvent pathétique, mais non dénué d'humour, de la jeune Ella Berg qui a vécu toute sa jeunesse dans l'atmosphère du théâtre yiddish familial, et quasi miraculeusement échappée de l'enfer nazi en Pologne occupée. Sans doute l'histoire de son mariage (de raison? d'amour?) avec un jeune médecin et officier suisse frise-t-elle parfois le sentimentalisme, mais le personnage est si attachant...

La grande qualité de ce livre est surtout de nous faire partager, et de façon palpitante, tout ce qui fait la vie d'un théâtre en pleine préparation d'un spectacle particulièrement

ambitieux, la représentation du *Faust II* de Goethe. Et là, le roman, avec sa part de fiction, est proche de la réalité. L'auteur s'appuie en effet sur des références archivistiques et bibliographiques solides.

Depuis l'avènement du nazisme, Zurich et en particulier son *Schauspielhaus* sont devenus les lieux de refuge et de travail de toute une intelligentsia allemande, souvent juive, parfois communiste, l'un n'excluant pas l'autre. En créant une œuvre maîtresse de l'écrivain qui représente la quintessence de l'humanisme germanique, le théâtre de la ville préserve cet humanisme de la main immonde du nazisme. Mêlés aux personnages de fiction, on retrouve donc dans *La Tempête des jours* de grandes figures du théâtre allemand sous la république de Weimar: le metteur en scène Leopold Lindtberg, qui doit aussi sa célébrité à ses réalisations cinématographiques (*Le Fusilier Wipf*, *La Dernière Chance*); le comédien Wolfgang Langhoff, auteur du livre antinazi *Les Soldats du Marais* et père de Matthias qui, entre 1989 et 1991, dirigera le Théâtre de Vidy à Lausanne; l'actrice Therese Giehse qui, malgré son immense renommée outre-Rhin, a choisi de dire non à Hitler; ou encore Oskar Wältelin, directeur du *Schauspielhaus* jusqu'à la veille de sa mort en 1962. Même la Suissesse Anne-Marie Blanc, alors toute jeune actrice, et dont Anne Cuneo a été la biographe et l'amie, occupe une petite place dans le roman.

A travers la préparation du *Faust*, rendue particulièrement ardue parce que le temps manque (ce qui justifie le titre), et que de nombreux collaborateurs du théâtre sont mobilisés, l'auteure restitue de façon haletante le travail du metteur en scène et de ses assistants, des comédiens, des décorateurs, des costumiers... Les heures passent, inexorablement, dans la préparation fébrile de la première dont la représentation constitue la fin du livre.

Tout cela sur une toile de fond historique de plus en plus inquiétante, qui occupe les esprits lorsque les exigences du théâtre ne les mobilisent pas pleinement. La situation militaire est l'objet des discussions pendant les pauses, elle revient comme un *leitmotiv* dans les informations radiophoniques. Les foudroyantes victoires allemandes en Norvège, en Hollande, en Belgique, puis à travers les Ardennes, sont un profond sujet d'angoisse pour les réfugiés, qui savent qu'en cas d'invasion allemande ils seront les premières victimes, mais aussi pour le peuple suisse. Dans ces conditions, la représentation du *Faust*, alors même qu'on peut s'attendre à l'arrivée de la *Wehrmacht* dans la nuit suivante, est un acte de résistance intellectuelle et morale, une affirmation de la culture contre la barbarie.

Une réserve cependant: Anne Cuneo nous paraît donner une image un peu trop «résistante» de ce pays. Rien de ce qu'elle

écrit n'est faux. Elle n'occulte ni la caravane des voitures des nantis qui, témoignant d'une certaine lâcheté, fuient vers la Suisse centrale où ils pensent trouver un hypothétique refuge, ni les cris haineux de quelques nazillons helvétiques. Et sans doute y a-t-il eu d'authentiques actes de solidarité avec les réfugiés menacés. L'auteure fait intervenir par exemple dans le roman l'éditeur Emil Oprecht, belle figure de l'antifascisme.

Tout est cependant dans le dosage entre esprit de résistance et *Anpassung*, voire acquiescement à l'Ordre nouveau. Ainsi, on peut se

demander si les deux personnages (fictifs) du Dr Burkhard et de son fils Nathan, résolument antinazis, qui tous deux portent l'uniforme d'officier des troupes sanitaires, sont totalement représentatifs de ce milieu professionnel et social. Divers témoignages - comme celui du Dr Paul Parin (qui participera à deux missions de la Centrale sanitaire suisse auprès des partisans de Tito en 1944), dans *Es ist Krieg und wir gehen hin* - montrent un corps médical zurichois et des officiers sanitaires très germanophiles, pour ne pas dire pro hitlériens, remplis d'admiration devant les

victoires éclairs de la *Wehrmacht*. Le cas du fameux colonel divisionnaire Bircher et de sa mission médicale (approuvée par les autorités) sur le front de l'Est, aux côtés des troupes allemandes, est assez révélateur d'un état d'esprit qui était fort répandu. Dans ce beau roman de théâtre, d'amour, d'amitié, et porteur de valeurs humanistes, Anne Cuneo évoque une Suisse de la résistance culturelle, civique et militaire, une Suisse attachante mais peut-être un peu idéalisée.

Anne Cuneo, *La Tempête des heures*, Orbe, Bernard Campiche Editeur, 2013, 291 pages.

«Toute histoire est histoire contemporaine»

Jean-Claude Favez: un historien ancré dans le présent

Rédaction - 27 mars 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/23109>

Il y a cinquante ans, *Domaine Public* est né de la rencontre de deux projets, de deux besoins d'écriture et d'analyse de la réalité suisse. A Genève, c'est autour du centre catholique universitaire que s'était cristallisé un groupe bien hétérogène de jeunes, étudiants ou à peine éclos de l'Uni, qui voulait lancer un journal. A Lausanne, quelques intellectuels, pour la plupart membres du parti socialiste et déjà actifs professionnellement, jugeaient nécessaire de regarder au-delà des échéances électorales et de décortiquer les mécanismes politiques et

économiques qui régissent la Suisse. En toute indépendance partisane.

Très vite après un premier contact, un projet commun rallie les membres des deux groupes et attire, à Neuchâtel, en Valais, l'un ou l'autre en proie au même besoin. *Domaine Public*, après plus d'un an de préparation, publiera son premier numéro le 31 octobre 1963.

Parmi les Genevois, Jean-Claude Favez: une haute silhouette élégante, le pas alerte et le verbe vif. A peine

plus âgé que les collégiens auxquels il enseigne l'histoire, il travaille par ailleurs à une thèse sur l'occupation de la Ruhr, événement charnière entre la première et la seconde des guerres mondiales. L'Université est alors en manque d'enseignants face à l'arrivée des fortes générations de l'après-guerre et à la suite des mesures de démocratisation des études. A 31 ans, Jean-Claude Favez accède à la fois au doctorat et au professorat.

D'autres ont rendu hommage à sa carrière académique: à la

qualité de son enseignement, à l'originalité et au sérieux de ses recherches d'histoire contemporaine, à l'influence amicale qu'il a exercée sur celles et ceux qui ont eu la chance de travailler avec lui. Mais, pour lui, l'Université n'est pas seulement le cadre dans lequel s'adonner à deux de ses passions: l'enseignement et l'étude. L'institution doit être réellement mise au service de la cité et pour cela terminer sa mue. C'est ainsi qu'il accepte, successivement, d'exercer les fonctions de vice-doyen, de doyen, de vice-recteur, de recteur et de directeur de l'Institut européen. Rarement aura-t-on vu un être aussi dépourvu d'ambition assumer tant de responsabilités.

Modestie, encore, dans la façon dont il préside des équipes de chercheurs, celles de la *Nouvelle Histoire de la Suisse et des Suisses* et celles des

Documents diplomatiques suisses! Sens civique, encore, dans l'acceptation de l'étude sur *Le CICR, les déportations et les camps de concentration nazis*.

Ses propres travaux, comme les articles qu'il publie, notamment dans *Domaine Public*, confortent toujours la même idée: «*Toute histoire est nécessairement contemporaine.*» L'histoire, aussi fondée fut-elle sur les archives et les sources, est toujours ancrée dans le présent. Jean-Claude Favez n'a cessé d'être un acteur de son temps. C'est à ce double titre qu'il a été invité à s'exprimer le 6 novembre 1998 devant les Chambres réunies à l'occasion du 150e anniversaire de l'Assemblée fédérale. Évoquant le passé et se projetant dans le futur, il dit: «*La défense de la souveraineté, le maintien de la paix et de la sécurité, la*

recherche de la justice changent d'objectifs et de moyens, puisqu'ils passent désormais non plus par l'abstention des affaires des autres, mais qu'ils s'expriment de plus en plus par la prise en charge active, partagée et solidaire, des problèmes de tous.»

Ce discours lui coûta sur le plan physique. Quelques jours plus tard, une première maladie fut diagnostiquée. Puis une autre. Celle-ci devait progressivement le rendre invalide. Pendant quinze ans, lucide et serein, toujours intéressé aux autres, à l'évolution de l'enseignement et de la recherche, au fonctionnement de la démocratie, à la confrontation avec notre passé, il resta attaché à ce petit journal qu'il avait contribué à créer: *Domaine Public*. Nous sommes en deuil.

Index des liens

La longue marche blanche

http://fr.wikipedia.org/wiki/Marche_blanche

<http://www.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis329.html>

<http://www.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis376.html>

http://www.admin.ch/ch/f/rs/311_0/a187.html

http://www.parlament.ch/ab/data/f/n/4907/403525/f_n_4907_403525_403526.htm#403594

http://www.admin.ch/ch/f/rs/311_0/a101.html

<http://www.lematin.ch/faits-divers/Policier-pedophile-la-justice-a-du-se-taire/story/29631561>

http://www.lemonde.fr/societe/article/2013/03/22/ecole-en-bateau-le-fondateur-condamne-a-12-ans-de-prison_1853022_3224.html

<http://prdchroniques.blog.lemonde.fr/2013/03/07/proces-de-lecole-en-bateau-lutopie-pervertie/>

Mise en œuvre de la LAT: belles empoignades en perspective

<http://www.lenouvelliste.ch/fr/valais/valais/comment-le-valais-va-t-il-appliquer-la-lat-que-d-aucuns-jugent-inapplicable-498-1137798>

<http://www.are.admin.ch/dokumentation/00121/00224/index.html?lang=fr&msg-id=48139>

<http://www.asloca.ch/?q=node/859>

<http://www.domainepublic.ch/articles/20495>

<http://www.domainepublic.ch/articles/21641>

<http://www.domainepublic.ch/articles/22719>

<http://blogs.epfl.ch/philippe.thalmann>

On en sait davantage sur les manipulations systématiques du Libor

<http://www.justice.gov/iso/opa/resources/6942012121911725320624.pdf>

<http://www.news.admin.ch/message/index.html?lang=fr&msg-id=22019>

http://www.snb.ch/fr/mmr/reference/pre_20081016_1/source/pre_20081016_1.fr.pdf

<http://www.domainepublic.ch/articles/19911>

<http://www.domainepublic.ch/articles/20956>

<http://www.domainepublic.ch/articles/22349>

<http://www.finma.ch/f/aktuell/Pages/mm-ubs-libor-20121219.aspx>

UBS à l'imparfait? Ça reste à voir

<http://www.federalreserve.gov/newsevents/press/monetary/20081013a.htm>

<http://www.domainepublic.ch/articles/23071>

<http://www.domainepublic.ch/articles/22255>

<http://www.domainepublic.ch/articles/20082>

Commerce des matières premières, corruption et autres risques

<http://www.domainepublic.ch/articles/18198>

<http://www.enemalta.com.mt/>

<http://www.maltatoday.com.mt/en/newsdetails/news/national/REVEALED-Kickbacks-paid-for-Enemalta-oil-purchases-to-procurement-official-20130120>

<http://www.maltatoday.com.mt/en/newsdetails/news/courtandpolice/Sammut-kept-direct-contact-with-Trafigura-suggested-products-20130228>

<http://www.maltatoday.com.mt/en/newsdetails/news/courtandpolice/Farrugia-and-Sammut-corroborate-kickbacks-system-on-oil-imports-20130301>

<http://www.trafigura.com/1524/malta-response-french.pdf>

<http://www.evb.ch/fr/p21103.html>

<http://www.bateaugeneve.ch/>

<http://www.trafigurafoundation.com/>

http://www.lecourrier.ch/99006/le_cadeau_genant_de_trafigura_a_l_ecole_publique

<http://www.news.admin.ch/NSBSubscriber/message/attachments/30134.pdf>

<http://www.evb.ch/fr/p25021292.html>

http://www.letemps.ch/Page/Uuid/ab5fb0ca-96f4-11e2-8c3a-2eaa0234bba5/CH/Mati%C3%A8res_premi%C3%A8res_r%C3%A9action_favorable_des_associations_au_rapport_du_CF#.UVSPXBkD2A

Genève: démocratie par mails et par fautes

http://www.letemps.ch/rw/Le_Temps/Quotidien/2013/03/28/Suisse/ImagesWeb/arr%C3%AAt_votation.pdf

La Suisse au moment du plus grand péril

http://www.campiche.ch/pages/oeuvres/Tempete_des_heures.html

«Toute histoire est histoire contemporaine»